

PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION 2025-2026

ÉCOLE : École élémentaire Le Flambeau
DATE DU DERNIER SONDAGE : mai 2025

ÉLABORÉ EN DATE DU : 2025-10-10
REMISE À LA SURINTENDANCE : 17 octobre 2025
AFFICHER SITE WEB : Avant 31 octobre 2025

MEMBRES DE L'ÉQUIPE POUR LA SÉCURITÉ ET LA BIENVEILLANCE DANS L'ÉCOLE

Nom de l'élève : Marya, Jesse, Lindiwé

Nom de la direction de l'école : Sylvie Pellerin

Membre du personnel enseignant : Farida Lamri

Membre du personnel non-enseignant : Majd Al-Haffar

Nom du parent, tuteur ou tutrice : Nitish Manna

Nom du conseiller pédagogique de l'équipe écoles sécuritaires et bienveillantes : Meriem Abou-Saoud

Nom du membre de l'équipe de travail social ou de santé mentale (si disponible) :

1. Énoncés de politiques :

L'intimidation :

- l'intimidation est préjudiciable au bien-être et à l'apprentissage des élèves ;
- l'intimidation nuit au climat scolaire, y compris aux relations saines ;
- l'intimidation, notamment la cyberintimidation, est un problème grave qui n'est pas acceptable dans un environnement scolaire (y compris virtuel), dans le cadre d'une activité scolaire ou dans toute autre circonstance ayant une incidence sur le climat scolaire.

2. Définition de l'intimidation :

Selon la [Loi sur l'éducation](#), « intimidation » s'entend d'un comportement agressif et généralement répété d'un élève envers une autre personne qui, à la fois,

a) a pour but, ou dont l'élève devrait savoir qu'il aura vraisemblablement cet effet :

- (i) soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel,
- (ii) soit de créer un climat négatif pour la personne à l'école,

b) se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le handicap ou des besoins particuliers. On entend en outre par comportement, pour l'application de la définition d'« **intimidation** », le recours à des moyens physiques, verbaux, électroniques, écrits ou autres.

Cyberintimidation

On entend en outre par intimidation, pour l'intimidation par des moyens électroniques (communément appelée cyberintimidation), notamment par :

- a) la création d'une page Web ou d'un blogue dans lequel le créateur usurpe l'identité d'une autre personne ;
- b) le fait de faire passer une autre personne comme l'auteur de renseignements ou de messages affichés sur Internet ;
- c) la communication électronique d'éléments d'information à plus d'une personne ou leur affichage sur un site Web auquel une ou plusieurs personnes ont accès.

STRATÉGIES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Cette section cible les interventions qui visent à accroître l'éducation, la sensibilisation et la communication auprès des élèves, du personnel, des parents, tuteurs et tutrices ainsi que l'ensemble de la collectivité afin qu'ils contribuent à la lutte contre l'intimidation et l'adoption des comportements appropriés par les élèves.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, outiller la communauté scolaire (élèves, parents et membres du personnel) de toutes les écoles à soutenir la mise en œuvre des pratiques qui contribueront au bien-être et à l'épanouissement des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, établir et adopter de façon systématique une culture réparatrice à l'échelle de l'école afin de développer les compétences pour les relations saines.

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
Pourcentage de classes qui intègrent les cercles proactifs et réactifs au quotidien : 100% de classes... Les élèves développent leur autonomie et utilisent le chemin de la paix selon leur besoin lors de la résolution des conflits entre deux élèves.	➤ L'usage du chemin de la paix, cercles proactifs/réactifs ➤ Formation du personnel sur les pratiques réparatrices ➤ Formation Soutien au comportement positif- SCP ➤ Rappel et enseignement explicite des règles de la classe et des codes de bonne conduite de l'école. ➤ Enseignement explicite des comportements attendus, de la gestion de la colère et des conflits, avec l'appui de référentiels, de supports visuels et des matrices de comportement. ➤ Enseignement des gestions de l'émotion en présentant le programme Racine de L'empathie en novembre par ES (Mme Majd) et AO (Khadidja)		Juin 2026

	➤ Saynètes et jeux de rôles pour développer des habiletés sociales et des stratégies de résolution de conflits. ➤ Faire la promotion des ateliers /stratégies de la campagne : Les mots comptent ➤ Célébration de la journée : Les mots comptent ➤ Célébration de la journée : Droit de la personne		
			Juin 2026
Priorité 2 de l'école : Communiquer et outiller la communauté scolaire par rapport aux pratiques de prévention et de lutte contre l'intimidation.			
Stratégies/Activités	Moyen de communication (outil utilisé pour transmettre le message)	Mode de communication (manière ou forme de la communication)	Date
Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation <u>aux élèves de l'école</u> : Présentation aux élèves de l'école pour expliquer la politique de l'école en matière d'intimidation lors d'un rassemblement pour : ➤ Expliquer l'intimidation; ➤ Expliquer la différence entre l'intimidation et un conflit/chicane; ➤ Expliquer les différentes formes d'intimidation; ➤ Expliquer le rôle des élèves dans des situations d'intimidation. Adopter les	➤ Guide des pratiques réparatrices ➤ Programmation des droits de la personne de 4-8 ➤ Les exemples de gestes réparateurs ➤ Les différentes vidéos offertes par écoles sécuritaires et bienveillantes ➤ Radio scolaire ➤ Médias sociaux	➤ Rassemblement des valeurs au gymnase/remise des certificats ➤ Envoyer au personnel enseignant pour présenter en classe à travers l'Hebdo ou Teams ➤ Mensuel aux parents pour informer les valeurs enseignées	Fin juin 2026

comportements de protection et de coresponsabilité; Expliquer que faire si l'élève voit ou vit des situations d'intimidation; Expliquer comment signaler les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire ou à un adulte de confiance (expliquer la fiche de signalisation ou le ➤ Signaler les cas d'intimidation ou de violence); ➤ Faire la promotion des organismes externes pour venir en aide aux élèves; ➤ Modélisation Pratique réparatrice		➤	
Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation <u>au personnel de l'école</u> : Expliquer les initiatives de l'école pour prévenir l'intimidation à l'école cette année. ➤ Formation autonome : Formation obligatoire - violence en milieu de travail Formation du personnel sur les incidents violents; ➤ Revue du guide Violence au travail dans les conseils scolaires : un guide de la loi; ➤ Revue de la politique 4,32 du Conseil sur la violence au travail et la directive administrative 4,32 ici. ➤ Rencontre de planification du PPIMI avec les membres de l'équipe Climat scolaire l'école; ➤ Présentation du plan de prévention à l'ensemble du personnel de l'école et mise à	➤ Guide des pratiques réparatrices ➤ Partager le calendrier des dates importantes et des diversités ➤ Inscription aux formations du conseil et ensuite consacrer un temps lors des réunions du personnel pour le partage.	➤ Réunion de personnel ➤ Journée pédagogique ➤ Hebdo	Fin juin 2026

jour lors de la journée pédagogique du mois de novembre et revue de la NPP 144.; Affichage du PPIMI dans le salon du personnel de l'école ou le partager dans le TEAMS/OneNote/SharePoint de l'école pour qu'il soit accessible par les membres du personnel de l'école.			
Communication à l'intention des parents : ➤ Présentation du plan de prévention (PPIMI) lors de la rencontre avec le conseil d'école; ➤ Affichage du plan de prévention à l'intimidation sur le site web de l'école; ➤ Envoie d'un bulletin d'information à la maison des actions entreprises pour contrer l'intimidation à l'école par courriel ou par les réseaux sociaux de l'école; Fournir des ressources disponibles pour appuyer les parents en cas d'intimidation (voir la section rôle des parents, tuteurs, tutrices pour les ressources disponibles).	➤ PPIMI ➤ Power point des présentations avec le PPIMI ➤ Ateliers offerts par le conseil aux parents	➤ Rencontre de conseil d'école ➤ Afficher sur le site de l'école ➤ Présentation durant la soirée curriculum ➤ Présentation Bientôt l'école	Juin 2026

STRATÉGIES DE PRÉVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

Cette section cible les interventions à mettre en œuvre pour assurer de façon continue la prévention de l'intimidation. Les activités de prévention doivent avoir lieu au niveau de chaque élève, de chaque classe et au niveau de la communauté scolaire.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, promouvoir dans toutes les écoles les initiatives qui soutiennent au quotidien le bien-être et la santé mentale des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, chaque classe s'engagera dans des activités de soutien au comportement positif.

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
-------------------------	----------------------	---	------------

100% des classes qui enseignent explicitement les comportements attendus :	➤ Enseignement explicite du comportement, des valeurs et HAHT. Tableau de l'horaire des valeurs, matrices et HAHT : <table border="1" data-bbox="699 345 1396 625"> <thead> <tr> <th></th><th>Valeur</th><th>Matrice</th><th>HAHT</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Sep/Oct</td><td>La responsabilité</td><td>Bus</td><td>Autonomie/UFO</td></tr> <tr> <td>Nov/Déc</td><td>La politesse</td><td>Toilettes</td><td>Fiabilité/UFO</td></tr> <tr> <td>Jan/Fév</td><td>L'empathie</td><td>Cour d'école</td><td>Autorégulation/UFO</td></tr> <tr> <td>Mar/Avr</td><td>Le respect</td><td>Départ</td><td>Esprit de collaboration/UFO</td></tr> <tr> <td>Mai/Juin</td><td>L'intégrité</td><td>Bibliothèque</td><td>Organisation/UFO</td></tr> </tbody> </table> ➤ Enseignement explicite et modélisation du chemin de la paix (en présentant la formule du chemin, les questions et par la mise en pratique par des mises en situation fictives). ➤ L'élève pratique avec le groupe classe. ➤ Intervention de la CP pour une mise à jour(MJB et MJC)		Valeur	Matrice	HAHT	Sep/Oct	La responsabilité	Bus	Autonomie/UFO	Nov/Déc	La politesse	Toilettes	Fiabilité/UFO	Jan/Fév	L'empathie	Cour d'école	Autorégulation/UFO	Mar/Avr	Le respect	Départ	Esprit de collaboration/UFO	Mai/Juin	L'intégrité	Bibliothèque	Organisation/UFO	-	
	Valeur	Matrice	HAHT																								
Sep/Oct	La responsabilité	Bus	Autonomie/UFO																								
Nov/Déc	La politesse	Toilettes	Fiabilité/UFO																								
Jan/Fév	L'empathie	Cour d'école	Autorégulation/UFO																								
Mar/Avr	Le respect	Départ	Esprit de collaboration/UFO																								
Mai/Juin	L'intégrité	Bibliothèque	Organisation/UFO																								
Pourcentage de classes ayant participé à toutes les Activités systémiques du Conseil – voir le Calendrier des dates importantes et des diversités 2025-2026.pdf 100% de classes...	➤ Chaque classe participe à au moins une activité reliée à chaque thème du Calendrier des diversités ➤ Des preuves d'apprentissages sont visibles dans la salle de classe. Un rappel est envoyé par la direction tous les vendredi matin pour que toutes les classes puissent participer.																										
Pourcentage des élèves qui se sentent en sécurité: 78%	➤ Enseignement de leçons sur la prévention de l'intimidation, la sécurité personnelle, l'autoprotection et la gestion des émotions avec le programme – Enfants Avertis		Une leçon par semaine est donnée à tous les																								

	➤ Présentation de la ressource Enfants Avertis pour visionner la capsule https://bit.ly/39AXOJD Pour télécharger la ressource, utiliser le lien suivant - https://bit.ly/3zvWqm4 Une œuvre par cycle est <u>soumise</u> au concours Artmonie. ➤ Participation au concours <u>Artmonie</u>: ○ Thématique : En équipe, brisons les stéréotypes ! ○ Les dates seront sur le site web d'ARTMonie ○ Du lundi 3 au vendredi 14 novembre : Lancement du concours et début du projet. ○ Du lundi 17 au vendredi 21 : semaine de la sensibilisation à l'intimidation et de la prévention ○ Finaliser les projets et expositions dans les écoles ○ Le mardi 25 novembre : Date limite pour soumettre les œuvres sélectionnées par l'école (une œuvre par cycle) ○ Du jeudi 27 novembre au 1er décembre : vote du public ○ Lundi 8 décembre : Annonce des gagnants ➤ BRAVE ○ Les 1-2e années vont faire les ateliers Brave: Renforcer la régulation émotionnelle ○ Les 3e, 4e vont faire les ateliers ○ -Brave: Communiquer avec confiance. ○ -Atelier cybersécurité:		élèves de l'école
--	--	--	-------------------

- Les élèves de la 4e à la 6e année sont mis au courant des risques liés à l'utilisation des médias sociaux et développent des stratégies contre le harcèlement en ligne

Le développement des compétences relationnelles fait partie du processus universel de l'apprentissage socio émotionnel (ASÉ).

Participer à des initiatives portant sur l'équité et l'inclusion :

- Inclure les perspectives des **Premières Nations, des Métis et Inuit dans** la planification de l'enseignement, par l'entremise des ressources disponibles au conseil et des voix authentiques ;
- Intégrer les principes de la **pédagogie sensible et adaptée à la culture, des perspectives et des activités culturelles significatives** dans la planification de l'enseignement ;
- Privilégier des activités qui favorisent le développement du **leadership** chez les élèves ;
- Assurer la mise en œuvre de **clubs et/ou d'alliance d'écoles** ;
- Participation aux **activités offertes par des organismes externes.**
- **Privilégier des activités qui favorisent le développement du leadership chez les élèves :**
- Assurer la mise en œuvre du conseil d'élève;
- Participation aux activités animées par l'équipe de l'animation culturelle.
-
- **Organiser des journées décloisonnées au niveau de l'école pour des occasions comme :**
- Halloween;
- Saint-Valentin;
- Semaine de l'éducation;
- Semaine de la francophonie;
- **Participation aux activités offertes par des organismes externes :**

Activités Racisme & antinoir

- Harmony Movement : Campagne Les mots comptent

- Formation du personnel
 - Mois de l'histoire des Noirs- Février 2026
 - **Assurer la mise en œuvre de clubs et/ou d'alliance d'écoles :**
 - Club de soccer;
 - Club de Basketball;
 - Club de volleyball;
 - Club d'échec;
 - Artshine
 - Club chorale
 - Club robotique;
 - Brigadier scolaire;
 - Comité éco-école;
 - Comité social;
 - Comité Climat scolaire
 - Comité PALS- élèves et AE/DA
 - Club cuisine

STRATÉGIES D'INTERVENTION ET DE SOUTIEN EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

L'intimidation est une difficulté relationnelle qui demande une solution relationnelle. Cette section cible les interventions et le soutien à offrir tant aux élèves victimes de l'intimidation que ceux qui la pratique. Lors de l'intervention, affirmer clairement que l'intimidation est un comportement inacceptable. L'intervention doit viser l'enseignement des habiletés relationnelles (relations saines, la collaboration, le respect des différences, la tolérance, l'empathie, la résolution de conflits) et la compréhension nécessaire pour que les élèves n'empruntent pas la voie de l'intimidation et se comportent en citoyen responsable. L'annexe jointe à ce plan offre des suggestions de stratégies à mettre en œuvre.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, développer dans toutes les écoles la capacité des intervenants à soutenir les élèves qui sont victimes et témoins de l'intimidation tout en modélisant les comportements attendus auprès de tous les élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, tous les membres du personnel de l'école connaîtront les programmes et le soutien disponibles pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation.

Stratégies/Activités	Soutien aux élèves	Date
----------------------	--------------------	------

Les programmes de soutien sont disponibles compte tenu de la situation et du besoin.

- Soutien aux élèves qui ont subi des actes d'intimidation

- Soutien aux élèves qui ont subi des actes d'intimidation :
- Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève;
- Offrir des sessions d'éducation sur la gestion des émotions, le stress, le bien-être en salle de classe;
- Faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne puisse pas se reproduire;
- Offrir l'aide ou l'intervention des travailleurs sociaux disponibles;
- Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif;
- Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire);
- Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l'entremise des conférences réparatrices
- (pour les écoles qui adoptent une culture réparatrice proactive au préalable);
- Offrir des sessions de modélisation des comportements pour savoir comment réagir aux gestes d'intimidation;
- Créer un environnement sécuritaire pour l'élève;
- Créer un plan de sécurité de l'élève;
- Appel à la police.
- Référer l'élève vers des organismes comme :
 - Jeunesse, j'écoute;
 - Tel-jeunes;
 - LGBTQ Youth LINE;
 - Black Youth Helpline;
 - +FORT -application mobile qui offre un soutien aux jeunes victimes d'intimidation;

Juin 2026

	➤ Ligne d'écoute d'espoir des Premières Nations et des Inuits (24 heures).	
➤ Soutien aux élèves qui ont été <u>témoins</u> des actes d'intimidation	➤ Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève; ➤ Offrir l'appui des travailleurs sociaux; ➤ Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif; ➤ Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire); ➤ Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l'entremise des conférences réparatrices (pour les écoles qui adoptent une culture réparatrice proactive au préalable); ➤ Offrir une session de modélisation des comportements : réactions aux gestes d'intimidation; ➤ Créer un environnement sécuritaire pour les élèves; ➤ Créer un plan de sécurité de l'élève, si nécessaire.	
➤ Soutien aux élèves qui ont <u>pratiqué</u> des actes d'intimidation	➤ Identifier, éduquer, soutenir, conseiller, accompagner l'élève; ➤ Sessions de modélisation des comportements et des habiletés prosociales personnalisées par l'éducatrice spécialisée de l'école; ➤ Enseignement explicite du comportement attendu avec rétroactions fréquentes; ➤ Intervention éducative sur l'intimidation (p. ex. : lire un livre sur l'intimidation aux plus petits, créer un sondage et présenter ses résultats); ➤ Monitorer et faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne se reproduise pas;	

- Appliquer les conséquences éducatives et les sanctions en milieu scolaire;
- Suivre les étapes établies dans le tableau décisionnel de l'école;
- Uniformisation et harmonisation des interventions du personnel qui travaille avec l'élève;
- Intervention des travailleurs sociaux;
- Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif;
- Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire);
- Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire pour assurer la réintégration de l'élève à travers des cercles et de gestes réparateurs par un membre formé (pour les écoles qui adoptent une culture réparatrice proactive au préalable);
- Élaborer un plan d'intervention;
- Élaborer un plan de soutien du comportement (déterminer un plan de modification du comportement et un contrat de comportement avec l'élève);
- Déterminer, modifier ou adapter le PEI au besoin, s'il y a lieu;
- Entreprendre les démarches selon l'évaluation de l'analyse du VTRA, s'il y a lieu;
- Élaborer un Plan de sécurité de l'élève en situation d'urgence, s'il y a lieu;
 - Appel à la police.

Priorité 2 de l'école : D'ici juin 2026, les membres du personnel de l'école utiliseront **l'approche réparatrice** et seront en mesure d'intervenir en fonction du [tableau décisionnel](#).

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
-------------------------	----------------------	--	------------

Pourcentage du personnel formé aux pratiques réparatrices et au Soutien au comportement positif :75 % du personnel...	➤ Utilisation de cercles réparateurs à la suite de situations conflictuelles pour la réparation et la réintégration. ➤ Utilisation du chemin de la paix ou des cercles réparateurs pour résoudre des conflits. ➤ Les chemins de la paix sont imprimés et plastifiés et affichés dans les classes. ➤ Affiches visibles avec des questions des pratiques réparatrices ➤ Affiches visibles et accessibles du chemin de la paix.		Juin 2026
Pourcentage du personnel enseignant et administratif qui répertorie les écarts de comportement à l'aide du FORMS (<u>Élémentaire</u> , <u>Secondaire</u>) : 15% du personnel...	- Suivi avec le personnel pour l'utilisation du FORMS - Analyse mensuelle des données		Juin 2026
Pourcentage du personnel enseignant et administratif qui favorise les gestes réparateurs en lien avec la discipline progressive : 100% du personnel...	➤ Le personnel de l'école se réfère au tableau décisionnel de l'école ➤ Affiches visibles avec les questions réparatrices.		Juin 2026

SIGNALEMENT DES ACTES D'INTIMIDATION

Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel prend au sérieux toutes les allégations d'intimidation, y compris de cyberintimidation, et agit rapidement, avec tact et sollicitude, dans son suivi auprès des élèves qui divulguent ou signalent des incidents ayant rapport à des actes d'intimidation. Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel qui travaille directement avec les élèves (administratrices et administrateurs, enseignantes et enseignants et autres membres du personnel scolaire) réagit à tout comportement d'élève susceptible de nuire au climat scolaire dans les situations où elle ou il juge qu'il est sécuritaire de le faire. Le comportement visé désigne tout comportement inapproprié et irrespectueux observé à n'importe quel moment à l'école et à l'occasion de tout événement lié à la vie scolaire, y compris dans les environnements d'apprentissage virtuels. ([NPP144](#))

Stratégies pour encourager la dénonciation des actes d'intimidation	Outils de dénonciation
➤ Pour dénoncer des actes d'intimidation, <u>l'élève</u> est encouragé à : ➤ Aller voir un adulte de confiance. ➤ Dénoncer les actes en utilisant : ➤ La fiche signalétique de l'école ou; ➤ ➤ Pour signaler des actes d'intimidation, <u>les adultes</u> de l'école doivent : ➤ Aviser la direction de l'école. Faire rapport à la direction s'il apprend qu'un élève peut s'être livré à une activité pouvant mener à une suspension ou à un renvoi de l'école. Signaler les actes ou les comportements à la direction de l'école dès qu'il est raisonnablement possible de le faire; ➤ Remplir le formulaire : Rapport d'incident en lien à la sécurité dans les écoles – Partie I; ➤ Consigner les incidents dans le registre des incidents de l'école; ➤ Remplir le formulaire en ligne : Écoles sécuritaires - Déclaration d'incident; ➤ Si un incident répond à plusieurs critères, plusieurs procédures de signalement s'appliquent. Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire. Veuillez suivre les exigences relatives au	- Billet de dénonciation des gestes d'intimidation pour les écoles élémentaires (exemple, Fiche de signalement M-2.pdf) Pour signaler un cas d'intimidation en tant que parents, tuteurs, tutrices : • Communiquer avec l'enseignant titulaire de votre enfant par courriel en plaçant la direction en c.c. Établissez la nature des faits avec exactitude. Consignez par écrit ce qui s'est passé et quand cela s'est produit.

signalement : [PROCÉDURE DE SIGNALEMENT DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL DANS LES CONSEILS SCOLAIRES](#)
[Annexe H](#);

- Tout membre du personnel qui est témoin d'un acte d'un élève qui pourrait mener à une suspension ou à une suspension en attente de renvoi doit, à l'aide du système de déclaration d'incident en ligne, remplir le formulaire Rapport d'incident en lien avec la sécurité dans les écoles conformément à la Loi sur l'éducation et selon ce qu'indiquent les notes Politique/Programmes nos [144](#) et [145](#) et les [Directives administratives no 3,204](#);
- Pour signaler un incident de violence ou un risque de violence, le membre du personnel doit fournir les informations demandées dans l'outil de déclaration des incidents qui se trouve au lien suivant : [Écoles sécuritaires - Déclaration d'incident](#) ;
- Si l'acte de violence ou le risque de violence contre le membre du personnel vient d'une ou d'un élève, le membre du personnel doit procéder de la même façon soit fournir les informations dans l'outil de déclaration d'incident en ligne. Le membre du personnel doit remettre ce formulaire rempli au plus tard 24 heures suivant l'incident. ([Directives administratives no 4,32](#)).

Après le signalement d'une situation d'intimidation :

- La direction fait enquête.
- La direction de l'école communique avec les parents ou avec les tuteurs ou tuteuses des élèves subissant des actes d'intimidation ainsi que des élèves s'y livrant, et les informer :
 - de ce qui s'est produit;
 - du préjudice subi par l'élève;
 - des mesures prises pour assurer la sécurité de l'élève, y compris les mesures disciplinaires prises en réponse à l'incident;
 - des soutiens qui seront proposés à l'élève en réponse à l'incident;
- La direction de l'école communique aux parents pour discuter des mesures de soutien offertes à leur enfant.

- En cas d'intimidation, la direction de l'école envisagera de recourir à la discipline progressive, qui peut donner lieu à une suspension ou à un renvoi.

Suspension et renvoi :

Découvrez ce qui se produira si votre enfant est suspendu ou renvoyé de l'école, comment sont prises les décisions et quelles mesures de soutien sont offertes aux élèves pour le retour en classe. [Directives administratives no 3,204-STRATÉGIE POUR LA SÉCURITÉ DANS LES ÉCOLES](#)

Pour signaler une insatisfaction de la réponse de l'école :

Pour signaler une insatisfaction de la réponse de l'école :

- **Si des insatisfactions persistent, discuter avec la surintendance de l'éducation.**
-
- Pour signaler un cas d'intimidation en tant que parents, tuteurs, tutrices :
- **Communiquer avec l'enseignant titulaire de votre enfant par courriel en plaçant la direction en c.c. Établissez la nature des faits avec exactitude. Consignez par écrit ce qui s'est passé et quand cela s'est produit.**
-

Après le signalement d'une situation d'intimidation :

- Pour signaler une insatisfaction de la réponse de l'école :
- Communiquer avec la direction de l'école
- Communiquer avec l'enseignant.e et/ou la direction

- Si des insatisfactions persistent, discuter avec la surintendance de l'éducation de l'école.

Rôles et responsabilités des membres de la communauté scolaire

Les membres du personnel :

- Respecter le PPIMI de l'école ;
- Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves ;
- Recevoir les confidences des élèves ;
- Participer au moyen de dénonciation ;
- Intervenir s'il est témoin d'un « comportement d'élève qui nuit vraisemblablement au climat scolaire » ;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation ;
- Consigner les incidents ;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire ;
- Participer à la formation autonome et obligatoire - violence en milieu de travail ;
- Participer volontairement aux sondages portant sur le climat scolaire.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

- Nommer le comportement inapproprié ;
- Demander à l'élève de cesser le comportement inapproprié ;
- Expliquer pourquoi le comportement est inapproprié ou irrespectueux ;

- Demander à l'élève de modifier son comportement à l'avenir ;
- Fournir un soutien aux comportements positifs ;
- Faire le signalement à la direction de l'école. Informer la direction dès qu'il est raisonnablement possible de le faire ;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation ;
- Consigner l'incident ;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire.

Les élèves :

- Faire preuve de civisme et de respect envers le personnel de l'école ainsi qu'aux autres élèves de l'école ;
- Respecter le code de conduite de l'école ;
- Participer aux activités liées à la prévention de l'intimidation ;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire ;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
- Dénoncer les actes et les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité suivants :

- S'éloigner et aller chercher de l'aide plutôt qu'observer ;
- Évaluer les risques ;
- Demander calmement de cesser le comportement d'intimidation p. ex. « laisse donc faire... » ;
- Offrir une présence alliée p. ex. « je ne suis pas d'accord », « je vais aller chercher de l'aide » ;
- Signaler les cas d'intimidation ou de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Les parents, tuteurs, tutrices :

- Se renseigner sur les sujets suivants : L'intimidation, la discipline progressive, les politiques de l'école en matière d'intimidation ;
- Consulter le code de conduite de l'école ;
- [Découvrez comment les écoles règlent les problèmes de comportement au moyen d'un processus de discipline progressive.](#)
- Consulter le bulletin d'information de l'école en matière d'intimidation ;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
- Consulter le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation de l'école (PPIMI) ;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire -mai 2026 ;
- Participer aux ateliers pour les parents offerts par le conseil ou visionner les enregistrements des ateliers précédents : Retrouver les liens de connexion et enregistrements ici : [Ateliers pour les parents \(csviamonde.ca\)](https://csviamonde.ca)

